

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 1071/2014 de la Commission du 10 octobre 2014 sur des mesures de soutien exceptionnelles pour les secteurs des œufs et de la viande de volaille en Italie**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 295 du 11 octobre 2014)

Page 53, à l'article 1^{er}, troisième alinéa, point e) ii):

au lieu de: «ii) 0,162354 EUR par poussin de coq pour un maximum de 436 247 animaux;»

lire: «ii) 0,162354 EUR par poussin de poulet pour un maximum de 436 247 animaux;»
